

<b>ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS</b>	
<b>10</b>	<b>Denrées alimentaires</b>
10.01	Pains, pâtisseries et viennoiseries
10.02	Épicerie (céréales, conserves, légumes, biscuits et fruits secs, confiserie, chocolat ou équivalent)
10.03	Boissons non alcoolisées
10.04	Boissons alcoolisées
10.05	Autres denrées : Fruits, légumes, viandes et poissons
<b>11</b>	<b>Produits textiles, cuirs, habillement et accessoires</b>
11.01	Articles textiles à usage unique
11.02	Articles textiles divers (linge de maison, vêtements protocolaires)
11.03	Articles de voyage et de maroquinerie
11.04	Vêtements de travail et équipement de protection individuelle (EPI) et accessoires
<b>12</b>	<b>Papiers et produits de l'édition, documentation</b>
12.01	Papiers et cartons en l'état (papiers à usage graphique, papiers et cartons kraft, papiers recyclés)
12.02	Emballages en papier ou en carton (sacs, sachets, pochettes, boîtes, caisses, carton ondulé)
12.03	Livres non scolaires et documents imprimés
12.04	Journaux, revues et périodiques d'information spécialisée (ou abonnement)
12.05	Journaux, revues et périodiques d'information générale (ou abonnement)
12.06	Documentations sonores, images fixes et images animées (supports préenregistrés, cartes postales, photos, illustrations, gravures, affiches)
12.07	Imprimés simples pour communication interne (notices techniques, répertoires, nomenclatures, annuaires)
12.08	Autres imprimés (tickets, billets, formulaires)
12.09	Supports d'impression et consommables d'imprimerie (matrices, plaques, cylindres, encre)
12.10	Autres papiers cartons (papier enduit, papier autocollant, papier filtre, etc)
12.11	<a href="#">Abonnement à des ressources numériques multimédias ou documentaires</a>
<b>13</b>	<b>Produits de la cokéfaction et du raffinage</b>
13.01	Produits pétroliers raffinés, solides, pâteux (graisses, lubrifiants) ou gazeux
13.02	Carburants pour moteurs ou équivalent (AD-Blue, etc)
13.03	Huiles de pétrole (pour moteurs ou équivalent)
<b>14</b>	<b>Produits chimiques</b>
14.01	Produits agrochimiques (insecticides, herbicides fongicides, produits phytosanitaires)

<b>ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS</b>	
14.02	Peintures, vernis, adjuvants
<b>15</b>	<b>Produits de santé ou d'hygiène</b>
15.01	Produits de toilette ou d'hygiène
15.02	Divers produits pharmaceutiques (désinfectant, etc)
15.03	Consommables médicaux (pansement, gel, etc)
15.04	Equipement d'aide à la mobilité ou d'urgence (brancard, chaise d'évacuation, couverture de survie, ou similaire)
<b>16</b>	<b>Equipements de radio, télévision et communication (achat ou location)</b>
16.01	Appareils de production audiovisuelle (équipements de régie de studio, de gestion des images, caméras de télévision)
16.02	Appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et/ou de l'image (récepteurs TV, microphones, table de mixage, haut-parleur, etc)
16.03	Equipements de téléphonie (émetteurs-récepteurs de télécommunication, matériel de commutation, standards téléphoniques, matériels de transmission, parties de matériel téléphonique, visio-conférences)
16.04	Terminaux de téléphonie (terminaux et postes téléphoniques, téléphones portables)
16.05	Equipements de réseaux de télécommunication (routeurs, modems, autres équipements de réseau téléphonique)
16.06	Connectique et courant faible réseau et téléphonie (connectique, câblages, armoires de brassage)
16.07	Matériel de commutation de ligne ou par paquet, standards téléphoniques
16.01	Matériels de photographie et accessoires
16.08	Casques pour radiocommunication et téléphonie professionnelle
<b>17</b>	<b>Instruments de précision, d'optique et d'horlogerie</b>
17.01	Instruments de mesure des masses et des longueurs (y compris électriques ou équivalent)
17.02	Appareils pour le contrôle automatique
17.03	Compteurs (compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, de fluides et d'étalonnage - compte-tours - tachymètres)
17.04	Matériels photographiques et consommables (appareils photographiques, équipements de compléments, accessoires et consommables)
17.05	Matériels cinématographiques (caméras, projecteurs, écrans de projection, équipements de complément, accessoires et consommables)
17.06	Montres, pendules et horloges
<b>18</b>	<b>Matériel de transport : achat, location de véhicules, accessoires et pièces détachées (pneumatiques inclus)</b>
18.01	Achat ou location de véhicules automobiles ou utilitaires
18.02	Achat ou location de conteneurs ou remorques
18.03	Achat ou location de cycles ou cyclomoteurs
18.04	Accessoires et pièces détachées de véhicules automobiles ou utilitaires

CODE	ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS
18.05	Accessoires et pièces détachées pour conteneurs ou remorques
18.06	Accessoires et pièces détachées pour cycles ou cyclomoteurs
18.07	Location tous véhicules (pour transport de personne ou marchandises) de courte durée sans chauffeur
18.08	Location tous véhicules (pour transport de personne ou marchandises) de longue durée, sans chauffeur avec maintenance incluse
18.09	Aménagement pour véhicules électriques (fournitures et installation de bornes de recharge)
<b>19</b>	<b>Mobilier</b>
19.01	Sièges professionnels
19.02	Cloisons
19.03	Mobilier de bureau
19.04	Mobilier de cuisine ou de restauration
19.05	Mobilier et sièges pour l'accueil et la réception (achat ou location)
19.06	Mobilier de rangement, classement documentaire ou d'archivages
19.07	Mobilier technique ou spécifique (ergonomique) ou de sécurité (coffre-fort, etc)
19.08	Articles décoratifs (achat ou location)
19.09	Petit matériel de bureaux (machine à café, fontaine à eau, tableaux d'affichage, lampes, destructeurs, etc)
19.10	Matériel pédagogique (jeux d'intérieur ou d'extérieur, instrument ou équivalent)
19.11	Achat ou location de mobilier urbain y compris de décoration (bancs, jardinières)
<b>20</b>	<b>Bâtiments et locaux : Fourniture d'énergies</b>
20.01	Electricité
20.02	Chauffage ou combustibles gazeux distribués
20.03	Eau
<b>21</b>	<b>Machines et équipements (achat, location et maintenance)</b>
21.01	Matériels ou équipements électriques, électroniques et d'éclairages
21.02	Matériels de levage et de manutention
21.03	Machines agricoles et pièces détachées (motoculteurs ou équivalent)
21.04	Autres machines-outils ou équivalent et pièces détachées
21.05	Machines pour l'imprimerie et pièces détachées
21.06	Appareils domestiques et pièces détachées pour la restauration (four, réfrigérateur, électroménager, etc)
21.07	Appareils domestiques et pièces détachées hors restauration (aspirateurs, ventilateurs, nettoyeurs haute-pressure, fontaines à eaux, sèche-mains, etc)

ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS	
21.08	Machines et équipements de traitement du courrier
<b>22</b>	<b>Machines de bureau et équipements informatiques (achat et location)</b>
22.01	Machines de bureau et accessoires (calculatrices, dictaphones, photocopieurs, ou similaire)
22.02	Micro-ordinateurs et stations de travail
22.03	Gros ordinateurs (Mainframe), serveurs, calculateurs spécialisés
22.04	Extensions de puissance (processeurs, barrettes mémoire ou équivalent)
22.05	Périphériques (imprimantes, scanners, souris, etc)
22.06	Moniteurs, écrans informatiques et tablettes (y compris graphiques)
22.07	Equipements de réseaux informatiques (câblages et éléments passifs ou actifs de réseau, matériels de sécurité, commutateurs, switches, hub)
22.08	Consommables et autres fournitures informatiques
<b>23</b>	<b>Entretien : produits et services</b>
23.01	Produits d'entretien à usage domestique
23.02	Articles ménagers et droguerie
23.06	Outillage et matériel pour le petit entretien
23.07	Quincaillerie
23.08	Vaisselle et ustensiles de cuisine (y compris jetables)
23.09	Environnement de cuisine : plateaux de self, chariots ...
<b>24</b>	<b>Fournitures de bureau et équipements bureautiques</b>
24.01	Petites fournitures de bureau (papeterie, stylos, calendriers et agendas)
24.02	Appareils bureautiques (machines à calculer, dictaphones)
24.03	Fourniture d'équipement de documents (pochettes pour véhicules, CD, DVD, couvertures et reliures, ou équivalent)
<b>25</b>	<b>Transports des personnes ou de marchandises</b>
25.01	Transports ferroviaires et aériens des personnes (ou de marchandises)
25.02	Transports routiers et urbains des personnes (ou de marchandises)
25.03	Agences de voyage et autres services touristiques
25.04	Location de tous véhicules, courte ou longue durée, avec chauffeur pour transport de personnes (ou de marchandises)
25.05	Déménagements et garde-meubles
<b>26</b>	<b>Services auxiliaires des transports</b>
26.01	Manutention et entreposage.

<b>ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS</b>	
26.02	Services des gares ferroviaires ou routières
26.03	Péages et droits de stationnement.
26.04	Remorquage et treuillage de véhicules
<b>27</b>	<b>Services des télécommunications</b>
27.01	Services de téléphonie filaire (abonnements et communications fixes)
27.02	Services de téléphonie mobile (abonnements et communications)
27.03	Services de réseaux de transmission de données (abonnements et communications) pour réseaux dédiés, messageries, internet, téléconférences ou vidéo
27.04	Maintenance des matériels de téléphonie et des équipements de communication
27.05	Maintenance des équipements de réseaux de télécommunication.
27.06	Installation et montage des matériels réseaux et de téléphonie (câblages ou équivalent)
27.07	Services de conseil en télécommunications (audit, architecture, configuration des systèmes, élaboration de cahiers des charges...)
27.08	Autres installations et maintenance d'équipements (service de secours, centres d'appels)
<b>28</b>	<b>Services des postes (hors monopole postal)</b>
28.01	Acheminement de lettres et colis à vitesse normale
28.02	Courrier express, activité de coursiers, courrier recommandé, services de boîtes postales, poste restante ou de réexpédition
28.03	Personnalisation de documents par édition informatique, mise sous enveloppe ou film, pose d'étiquettes
28.04	Routage
28.05	Activités de coursiers, acheminement de colis spéciaux ou urgents
<b>29</b>	<b>Assurances</b>
29.01	Assurances du patrimoine et dommages aux biens.
29.02	Assurances des personnes (maladie, accident, décès)
29.03	Assurances automobiles (responsabilité civile, dommages aux véhicules, garantie conducteurs)
29.04	Assurances en construction (dommages-ouvrage, tous risques, responsabilité)
29.05	Assurances spécifiques : transports terrestres, aviation, maritime, fluviales (aérodromes, transport de personnes)
29.06	Autres assurances (dont responsabilité civile, fonctionnelle, etc)
29.07	Activités de conseil en assurances (assistance lors de consultation, évaluation du patrimoine, gestion de contrats et sinistres)
<b>30</b>	<b>Services financiers et comptables</b>
30.01	Intermédiation financière et activité de conseil (expertise, ingénierie, service de courtage en crédits et prêts)

ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS	
30.02	Autres services d'auxiliaires financiers : gestion de chèques-restaurant ou équivalent
30.03	Assistance et conseil en comptabilité, fiscalité, expertise comptable.
30.04	Services bancaires (frais généraux, cartes bancaires)
<b>31</b>	<b>Services informatiques</b>
31.01	Schéma directeur et audit en organisation.
31.02	Assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre
31.03	Achat ou location et développement de progiciels
31.04	Achat ou location de logiciels bureautiques (ou licences)
31.05	Achat ou location ou développement de logiciels d'application (non prévus par ailleurs, partagés par un groupe d'utilisateurs)
31.06	Achat ou location ou développement de logiciels systèmes (logiciels utilisés et paramétrés en interne)
31.07	Achat ou location de logiciels de création de documents, dessin, synthèse d'images, multimédias
31.08	Achat ou location de logiciels de création de supports interactifs pour formation ou communication
31.09	Achat ou location de logiciels pour la veille de contenus Web ou équivalent
31.10	Achat ou location et développement de logiciels pour la gestion des ressources humaines
31.11	Achat ou location et développement de logiciels d'analyses financières
31.12	Achat ou location et développement de logiciels de gestion de formation et e-learning
31.13	Achat ou location et développement de logiciels pour la gestion des conformités au RGAA
31.14	Achat ou location et développement de logiciels pour la gestion des conformités au RGPD
31.15	Achat ou location et développement de logiciels pour la gestion administrative (dont GED)
31.16	Achat ou location et développement de logiciels pour la comptabilité et les finances
31.17	Achat ou location et développement de logiciels pour la gestion de projets
31.18	Achat ou location et développement de logiciels pour la télémaintenance
31.19	Achat ou location et développement de logiciels pour la communication et la publication de documents
31.20	Achat ou location et développement de logiciels dans le domaine de la cybersécurité (sauvegarde, etc)
31.21	Maintenance de logiciels bureautiques
31.22	Maintenance logicielle d'applications
31.23	Maintenance de logiciels systèmes
31.24	Autre maintenance logicielle spécialisée
31.25	Traitements informatiques dédiés à l'hébergement de sites internet et à la gestion de noms de domaines

CODE	ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS
31.26	Autres traitements informatiques (non prévus par ailleurs)
31.27	Infogérance d'un système d'information
31.28	Services de banques de données (hors SIG et cartographie)
31.29	Maintenance des gros ordinateurs, serveurs et calculateurs spécialisés
31.30	Maintenance des micro-ordinateurs, stations de travail, périphériques informatiques
31.31	Maintenance des équipements de réseaux informatiques
31.32	Achat ou location et développement de logiciels de base de données d'informations géographiques et de cartographie (SIG)
31.33	Maintenance de logiciels de base de données d'informations géographiques et de cartographie (SIG)
31.34	Achat ou location et développement de logiciels liés à la dématérialisation des actes administratifs (inclus signature électronique)
31.35	<a href="#">Achat ou location et développement de logiciels liés à la dématérialisation des marchés publics</a>
<b>32</b>	<b>Services d'hôtellerie et de restauration</b>
32.01	Hébergement en hôtel, pensions, demi-pension, auberges de jeunesse, refuges, camping ou autres
32.02	Services de restauration (restauration collective ou individualisée)
32.03	<a href="#">Services de restauration (restauration collective ou individualisée) pour les formations d'élus</a>
32.04	Services de traiteurs
<b>33</b>	<b>Services de sécurité</b>
33.01	Surveillance d'immeubles, garde, protection par vigiles ou télésurveillance.
33.02	Conseil en sécurité
33.03	Service de reproduction de clés
<b>34</b>	<b>Services d'études, de conseil et d'assistance et de certification</b>
34.01	Gestion de personnel : recrutement, conseil, organisation
34.02	Organisation des services : démarche qualité, audit, conseil, contrôle de gestion.
34.03	Prestations de secrétariat et traduction.
34.04	Etudes, conseils et assistance en urbanisme, politique de la ville et aménagement
34.05	Enquêtes et sondages (hors communication).
34.06	Etudes à caractère général (hors communication).
34.07	Etudes à caractère technique et service de certification
<b>35</b>	<b>Communication, manifestation et objets promotionnels</b>
35.01	Agences et Conseil en communication et publicité

CODE	ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS
35.02	Achat et gestion d'espaces publicitaires (communications institutionnelles)
35.03	Organisation de colloques et événements (foires, salons)
35.04	Réalisation de stands (salons, foires)
35.05	Conception de publications
35.06	Etudes, sondages et enquêtes de communication
35.07	Service de production photographique ou audiovisuelle de communication
35.08	Travaux graphiques de communication (création de logos, chartes graphiques, ...)
35.09	Conception et réalisation de sites internet (intranet ou extranet)
35.10	Traitement de l'information (revue de presse, analyse et relations presse, veille sur les contenus de sites internet)
35.11	Annonces légales (y compris pour les marchés adaptés, à l'exclusion du BOAMP (unité fonctionnelle))
35.12	Annonces de recrutement
35.13	Conception et fournitures d'articles promotionnels
35.14	Signalétique événementielle (intérieure ou extérieure)
35.15	Location de mobiliers ou équipements pour des manifestations, festivités ou cérémonies
<b>36</b>	<b>Services de nettoyage</b>
36.01	Nettoyage et entretien courant des locaux
36.02	Nettoyage spécialisé (graffitis, travaux en hauteur)
36.03	Nettoyage spécifique des sols et vitres
36.04	Nettoyage et entretien de locaux sensibles (salles informatiques)
36.05	Services de désinfection, dératisation, désinsectisation, décontamination ou ramonage
36.06	Nettoyage de véhicules
36.07	Blanchisserie, teinturerie, location et entretien du linge
36.08	Location et entretien d'appareils d'hygiène
<b>37</b>	<b>Services d'assainissement et de traitement des déchets</b>
37.01	Enlèvement, tri, traitement et stockage des ordures ménagères.
37.02	Enlèvement, tri, stockage et traitement des déchets autres que ménagers (archives, DEEE, tri sélectif ou équivalent).
<b>38</b>	<b>Services juridiques</b>
38.01	Services de conseils juridiques
38.02	Services d'établissements d'actes authentiques et d'auxiliaires de justice (huissiers, notaires)

<b>ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS</b>	
38.03	Services de représentation juridique.
<b>39</b>	<b>Services récréatifs, culturels et sportifs</b>
39.01	Services de conception, production, distribution, projection, traduction et promotion ou publicité de films ou d'œuvres audiovisuelles et multimédias
39.02	Services d'agence de presse (tous supports)
39.03	Services de conception d'expositions temporaires
39.04	Autres services d'animation culturelle, socioculturelle et de loisirs ou de spectacles
<b>40</b>	<b>Services de formation</b>
40.01	Formation spécifique à destination des élus locaux
40.02	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques dans les domaines : juridique, administratif, financier, budgétaire et économique
40.03	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques dispensée dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement
40.04	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques en management et ressources humaines
40.05	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques en bureautique et nouvelles technologie de l'information
40.06	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques en logiciels de système d'informations géographiques et de cartographie
40.07	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques en informatique (système d'exploitation, réseaux, etc)
40.08	Formation professionnelle continue des agents de collectivités publiques en progiciels et logiciels d'application
40.09	Autres Formations professionnelles continues des agents de collectivités publiques
40.10	Formation professionnelle continue des agents dispensée par des organismes publics (CNFPT ou équivalent)
<b>41</b>	<b>Services immobiliers</b>
41.01	Services des agences immobilières (achat, location, expertise)
41.02	Services d'administration d'immeubles (état des lieux, affacturage, relevés de compteurs, diagnostic)
41.03	Conseil en immobilier
41.04	Location de biens immobiliers hors agences immobilières.
<b>42</b>	<b>Services de contrôle, d'analyse et d'essai de produits, matériaux, fluides ou équipements (hors construction)</b>
42.01	Contrôle technique automobile (tous véhicules)
42.02	Essais et analyses en vue de la délivrance d'une attestation de conformité
<b>43</b>	<b>Services de maintenance (hors informatique et non prévu par ailleurs)</b>

<b>CODE</b>	<b>ANNEXE 1 au Règlement interne des achats : NOMENCLATURE DES ACHATS</b>
43.01	Maintenance des véhicules automobiles et utilitaires (entretien et réparation)
43.02	Maintenance de cycles et cyclomoteurs (entretien et réparation)
43.03	Maintenance d'équipements mécaniques ou de machines-outils ou de conteneurs ou remorques
43.04	Maintenance des appareils ménagers
43.05	Maintenance des machines de bureau dont photocopieurs (hors informatique)
43.06	Maintenance des machines et appareils électriques (onduleurs, etc)
43.07	Maintenance des matériels optiques, de précision et photographiques
43.08	Maintenance d'équipements de radio, télévision et communication (hors télécommunication et téléphonie)
43.09	Maintenance des instruments de mesure et contrôle
43.10	Remise en état de carrosserie de véhicules ou utilitaires
<b>44</b>	<b>Travaux de la chaîne graphique, d'impression et de reprographie</b>
44.01	Conception graphique, maquette
44.02	Pré-presse
44.03	Travaux d'impression offset
44.04	Autres travaux d'impression ou de reprographie
44.05	Travaux de façonnage de produits imprimés
44.06	Autres travaux de la chaîne graphique (reliure, restauration, finition)
44.07	Reproduction d'enregistrements sonores et de vidéo